

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



SCB - PHASE II

**GROUPE AFRICAIN DE COMPTABILITE NATIONALE (AGNA)
9ème REUNION**

**Addis Abeba
11-15 avril 2011**

**PROJET DES TERMES DE REFERENCE POUR LES ORGANISATIONS
REGIONALES ET SOUS-REGIONALES**

**Par Luc MBONG MBONG
Statisticien en Chef, BAD
Coordonnateur régional général de l'AGNA**

Contexte et justification

La sortie récente d'une nouvelle version du système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN) vient modifier l'environnement d'élaboration des comptes nationaux africains.

Cet environnement est marqué par une situation disparate s'étalant des comptes réalisés sous le SCN 68 à une application relativement complète du SCN 93. Si tous les pays africains sont conscients du fait que le SCN représente la base pour l'élaboration des comptes nationaux harmonisés, la mise en œuvre du SCN 2008 soulève des enjeux auxquels seule une solution globale peut faire face. C'est dans ce cadre que s'inscrit la nécessité d'une action concertée des organisations continentales et des Communautés économiques régionales (CER) pour le développement des comptes nationaux et particulièrement la mise en œuvre du SCN 2008.

Cette action découle des réunions du groupe africain de comptabilité nationale (AGNA) dont l'objectif est l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du système de comptabilité nationale SCN 2008.

Objectif

L'objectif visé est de renforcer la coordination statistique et les capacités de la région Afrique et de ses CER en accord avec les pays membres.

De façon spécifique, l'objectif est d'aider les pays africains à élaborer les comptes nationaux conformément aux directives et recommandations du SCN 2008 tout en tenant compte du contexte local.

Résultats attendus

- Renforcement des capacités des cadres des pays, des CER et des organisations régionales dans la maîtrise du SCN 2008, des documents méthodologiques périphériques (Balance des paiements, finances publiques, commerce extérieur, statistiques monétaires, statistiques du travail, etc.) et des outils de travail tels que les nomenclatures et les outils informatiques d'aide à l'élaboration des comptes nationaux ;
- Elaboration d'un manuel méthodologique africain de mise en œuvre du SCN 2008 ;
- Mise en place d'un centre de formation africain en comptabilité nationale ;
- L'élaboration et la publication régulière des comptes nationaux et des métadonnées au niveau des pays, des sous-régions et de la région Afrique ;
- Amélioration de la fiabilité des comptes nationaux.

Portée/bénéficiaires

Les organisations continentales que sont la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission Economique des Nations

Unies pour l'Afrique (CEA) et les CER (CEEAC, CEDEAO, COMESA, SADC et UMA).

Les bénéficiaires sont tous les pays africains.

Activités à mener

Pour les organisations continentales :

- Préparer et mettre en place un dispositif de coordination des activités des CER ;
- Organiser les réunions de l'AGNA;
- Suivre les recommandations de COMSTAT ;
- Harmoniser des outils de collecte et des grilles de passage au niveau régional ;
- Assister les pays fragiles et insulaires ainsi que les pays non participants au précédent processus du PCI-Afrique ;
- Organiser des ateliers régionaux de validation des comptes nationaux ;
- Calculer, valider et publier des PPA au niveau régional ;
- Rédiger la déclaration de principe sur la nature des comptes nationaux ;
- Elaborer d'un calendrier régional de publication des comptes nationaux ;
- Définir les critères de catégorisation des comptes nationaux des pays africains et les tableaux correspondants aux catégories identifiées ;
- Renforcer les équipements et les outils informatiques des INS ;
- Préparer les textes relatifs à la création de l'Institut supérieur de comptabilité nationale ;
- Organiser des séminaires et ateliers de formation au niveau régional ;
- Appuyer le système statistique national des pays membres dans la collecte des données indispensables à l'élaboration des comptes nationaux ;
- Organiser un plaidoyer pour la mise en œuvre du SACN au niveau des pays membres régionaux ;
- Elaborer un cadre type de rapport régional ;
- Rédiger un rapport annuel incluant le suivi-évaluation de la mise en œuvre du SCN 2008 en Afrique.

Pour les CER :

- Participer aux travaux d'élaboration du SACN ;
- Elaborer des nomenclatures sous-régionales y compris la liste de produits pour le PCI ;
- Organiser des ateliers pour la mise en place des mécanismes de validation des comptes nationaux ;

- Calculer, valider et publier des PPA au niveau sous-régional ;
- Mettre en place une équipe de conseillers sous-régionaux ;
- Elaborer un calendrier régional de publication des comptes nationaux ;
- Adapter le SACN au contexte sous-régional ;
- Organiser un plaidoyer pour la mise en œuvre du SACN au niveau des pays membres.
- Elaborer un cadre type de rapport ;
- Rédiger un rapport annuel incluant le suivi-évaluation de la mise en œuvre du SCN 2008 dans la sous-région.

Calendrier

Période 2010 - 2014.

Stratégie de mise en œuvre

- Dresser un état des lieux des capacités en ressources humaines, matérielles et financières des organisations régionales et des CER ;
- Evaluer l'expérience et les potentialités des organisations régionales et des CER dans la mise en œuvre des stratégies de renforcement de capacité en général et dans le domaine de la comptabilité nationale en particulier ;
- Regrouper les organisations régionales et les CER d'après des critères établis ;
- Elaborer un plan de renforcement des capacités des organisations régionales et des CER ;
- Mettre en place un dispositif de validation du processus de désignation des conseillers régionaux en comptabilité nationale par l'AGNA ;

Financement des activités

Le financement des activités citées ci-dessus dépendrait des fonds levés pour réaliser la stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008 et des ressources propres des CER et des organisations régionales.